

Tournoi Que du Bad 08/04/2023–REGLEMENT PARTICULIER

Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

1 – LICENCES

1.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort.

1.2 - Le tournoi est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans du 06 seul les classés de D7 à NC peuvent participer au tournoi.

2 – TABLEAUX

2.1 - Le tournoi se jouera en simple seulement sous la forme de top, Le nombre d'inscrits est limité à 60 joueurs.

Le comité d'organisation se réserve le droit de rajouter des joueurs sur le tournoi pour compléter les tableaux.

3 – INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est le 25/03/2023. **Les inscriptions seront prises en compte SEULEMENT SUR BADISTE.FR par rapport à leur date d'arrivée.** L'inscription au tournoi implique la pleine acceptation du présent règlement.

4 - VOLANTS

4.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.

4.2 - Le volant officiel pour le tournoi est le Babolat 3

5 - ARBITRAGE

5.1 - Le Juge-Arbitre principal sera Mellano Fabrice.

6 - FORFAITS

6.1-Le tirage au sort sera effectué le 31/03/2023

6.3- Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort.

7 - PRODUITS DOPANTS

7.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.

7.2 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

8 - CONDITIONS PARTICULIERES

8.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans

un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

8.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min.

8.3 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain sera de 3 mn à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 mn pourra être disqualifié par le Juge- Arbitre.

8.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains pour les joueurs et les coachs .

8.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

8.6- Rappel pour les participants mineurs à la compétition: "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".

8.7- Il est de la responsabilité de chaque joueur de consulter la réglementation sur les cartons sur le site de la fédération de badminton <http://www.ffbad.org/>

8.8- Le montant des droits d'engagement individuel : 16 euros